

PREAVIS N° 237/2022

N° comptable 9141.40.46

Relatif à une demande de crédit de **CHF 415'000.- TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Mies, chemin du Torry et pour le remplacement d'appareillage et extension de conduites dans l'emprise de la route des Pénys à Mies dans le cadre de travaux routiers.



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Trois fuites importantes sont survenues le 16 janvier 2021 puis le 21 janvier 2022 (2 fuites successives) à Mies, au chemin du Torry, sur la conduite existante en fonte (F Ø 125). Bien que cette fuite ait eu lieu en début de réseau, une intervention de remplacement de borne hydrante et de vannes de concession à l'autre extrémité du réseau a permis de confirmer que la conduite est en mauvais état sur toute sa longueur. L'état de la conduite ne permet pas de la conserver et engendre un risque de fuite important. Les SITSE prévoient donc de remplacer rapidement le tronçon de conduite concerné.



Fuite d'eau au chemin du Torry, Mies



Réparation de la conduite le 21 janvier 2022



Etat de la conduite : corrosion externe de la fonte



Etat du revêtement intérieur de la conduite : présence de bullage

Par la même occasion, les SITSE souhaitent régulariser des travaux de remplacement d'appareillage nécessaire à la route des Pénys, ainsi que la pose de nouvelles attentes pour extension de réseau. Ces travaux SITSE ont eu lieu dans le cadre des travaux de réfection routière effectués par la commune de Mies. Le montant de ces travaux à réaliser est ainsi également intégré au présent préavis.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

2.1 Chemin du Torry

Le projet proposé comprend le remplacement du tronçon problématique par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100 PN 10 Ø 160 / 141.0), sur une longueur totale de 290 m. environ.

Les conduites concernées se trouvent sur le régime de pression de Balessert, mis en charge par les réservoirs de la station de potabilisation à Founex. Les pressions statiques rencontrées au chemin du Torry varient entre 6.0 et 7.0 bars.

Le raccordement de la nouvelle artère sera réalisé sur le tronçon existant situé au Ch. de la Faverge, par l'intermédiaire d'une attente prévue par les SITSE, lors d'un précédent chantier à cet effet.

Concernant l'appareillage, de nouveaux jeux de vannes ont été prévus aux emplacements nécessaires du tracé projeté. Trois nouvelles bornes-hydrantes ont été prévues sur ce tronçon. Celles-ci permettront de garantir de bonnes conditions pour la lutte contre le feu dans ce secteur.

Toutes les prises privées seront transférées sur la nouvelle artère. Une partie des prises sera transférée par tubage dans l'ancienne conduite. Une fois installée, la nouvelle conduite subira un essai de pression, un rinçage et une désinfection, afin de garantir un état sanitaire irréprochable des nouvelles installations.

Concernant le programme, les travaux vont démarrer dès la mi-juin ; il s'agit d'agir rapidement, en considération du mauvais état de la conduite. Certaines réparations ont dû être opérées d'urgence, ainsi que le remplacement d'une BH.

2.2 Route des Pénys

Les travaux effectués comprennent le remplacement d'un jeu de 4 vannes et d'une borne-hydrante au droit du croisement avec le chemin du Guet, ainsi que le changement d'une vanne réseau et d'une vanne de concession. La borne-hydrante permettra de maintenir les conditions pour la lutte contre le feu dans ce secteur. Un tronçon de conduite de 9 m. est prévu en remplacement de la conduite principale existante. Le départ prévu dans l'emprise du chemin du Guet permettra, à terme, de remplacer la conduite dans l'emprise du chemin. Une fois installée, la nouvelle conduite subira un essai de pression, un rinçage et une désinfection, afin de garantir un état sanitaire irréprochable des nouvelles installations.

En complément de ces travaux de remplacement, 2 nouvelles attentes avec vannes réseaux, soit 20 mètres de conduites en PE 100 PN 10 Ø 160 / 141.0 ont été posées. Ces attentes permettent d'anticiper le développement des constructions futures autour de la route des Pénys et évitent ainsi de devoir intervenir sur la nouvelle route à court terme.

Concernant le programme, ces travaux d'un montant total de 66'000.- TTC sont terminés car ceux-ci devaient être terminés avant le début des travaux routiers de la commune qui ont démarré le 2 mai 2022.

3. ASPECT FINANCIER

Le montant total des travaux de génie civil et d'appareillage est calculé sur la base de soumissions rentrées, séparément entre le projet du chemin du Torry et de la route des Penys.

Les montants indiqués pour les frais de relevés et pour les inscriptions des servitudes, ainsi que les frais pour les analyses HAP, sont inscrits selon les offres rentrées.

Le budget se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil Chemin du Torry	165 000.-
Travaux d'appareillage Chemin du Torry	82 000.-
Travaux de génie civil route des Penys	22 500.-
Travaux d'appareillage route des Penys	38 600.-
Analyses et diagnostic HAP dans l'enrobé	1 200.-
Relevés géométriques	3 500.-
Frais pour inscription des servitudes	4 200.-
Honoraires pour étude et direction des travaux	33 200.-
Sous Total 1 (HT)	350 200.-
Divers et imprévues (10%)	35 020.-
Sous Total 2 (HT)	385 220.-
TVA 7.7%	29 662.-
Total TTC (arrondi)	415 000.-

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans maximum.

5. CONCLUSIONS

Le projet, tel que présenté, permet la remise à neuf d'une conduite devenue vétuste et présentant un risque élevé de fuites au chemin du Torry. Par ailleurs, la future conduite sera réfectionnée dans l'emprise du chemin, et non plus dans les jardins privés. A la route des Pénys, l'appareillage nécessaire a été remis à neuf en préambule à la pose du tapis.

Pour faire suite au texte ci-dessus et aux présentes explications, le Comité de Direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 237/2022 relatif à une demande de crédit de **CHF 415'000 TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Mies, au chemin du Torry et au remplacement d'appareillage à Mies, route des Pénys ;

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 415'000.00 TTC ;**
- 3. De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;**
- 4. De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 30 ans maximum.**

Founex, le 12 mai 2022.

Au nom du Comité de direction

le Président :
Claude Hilfiker

le Secrétaire :
S. Breugelmans



